



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE**

## **AVIS PUBLIC DE PROMULGATION Règlement n° 927-16**

Avis est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière /directrice générale que le conseil de la municipalité a adopté, le 25 avril 2016, le Règlement n° 927-16 décrétant des travaux de pavage et de pose de luminaires sur certaines rues du domaine des deux-lacs et un emprunt de 370 000 \$ pour la réalisation de ces travaux.

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter le 4 mai 2016.

Il a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 14 juillet 2016.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau de la soussignée, au 2450 rue Victoria, Sainte-Julienne, aux heures habituelles d'ouverture de bureau qui sont du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Donné à Sainte-Julienne, ce 18 juillet 2016

France Landry  
Directrice générale/secrétaire-trésorière